

## **Question sur la vidéosurveillance à l'occasion du CICA du 3<sup>e</sup> arrondissement de Lyon du 28 avril 2009 à 18H**

Monsieur le Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement,  
Madame l'adjointe aux droits du citoyen et aux nouveaux modes de vie urbains,  
Mesdames et messieurs les adjoints,  
Monsieur le conseiller délégué aux droits de l'Homme,  
Mesdames et messieurs les conseillers d'arrondissement,

Le plan de mandat prévoit le développement et l'extension de la mise en place de la vidéosurveillance dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Vous n'êtes pas sans savoir que la Ligue des Droits de l'Homme s'est positionnée dernièrement très fortement à l'encontre de toutes les formes de liberté surveillée autrement dénommées, osons le mot, le flicage à tout va. La présomption d'innocence laisse place peu à peu à une présomption de culpabilité, foulant ainsi aux pieds tous les principes du fondement de notre justice française.

Pour autant, nous ne pouvons condamner complètement un système qui a aussi des retombées positives dans le quotidien de nos concitoyens et représente également un garde-fou face aux dérives possibles des acteurs de notre sécurité. Cependant, l'opacité de la charte d'éthique de la Ville de Lyon et l'inaccessibilité relative du collège d'éthique mis en place, dont apparemment un ou une membre de la Ligue des Droits de l'Homme ferait partie sans que nous sachions de qui il s'agit, nous font le plus grand souci. Nous en voulons pour preuve que tout citoyen devrait pouvoir saisir le collège mais ne sait à qui s'adresser, qu'un rapport devrait être élaboré chaque année mais qu'il n'est apparemment pas rendu public, et d'autres exemples que nous ne détaillerons pas aujourd'hui, la liste en étant par trop exhaustive.

Ce manque de transparence nous semble préjudiciable quant aux bonnes intentions de notre municipalité, aussi, et nous en arrivons à notre question, souhaiterions-nous être associés, section Lyon 3<sup>e</sup> 6<sup>e</sup> de la Ligue des Droits de l'Homme, à l'extension et aux points de contrôle du respect de la charte d'éthique de la vidéosurveillance. Concrètement, nous souhaitons travailler d'une part auprès de la population, d'autre part auprès des élus et des services, en outre en partenariat avec le collège d'éthique. Cette action se traduira dans les faits par la transmission par vos soins à nos membres de tout document que nous jugerions nécessaires, un accès à tous les lieux dans lesquels des images sont transmises ou enregistrées en direct ou non, une possibilité d'interviewer de façon anonyme les agents ayant accès aux images afin d'évaluer leur niveau de formation et d'information, et enfin, un accès aux procédures d'utilisation des images à des fins judiciaires ou non. Il s'ensuivra un rapport qui sera transmis et publié publiquement, rapport qui sera garant des bonnes, souhaitons-le, ou mauvaises pratiques de la Ville de Lyon en matière de vidéosurveillance, eu égard à notre indépendance et notre intégrité en tant qu'association de défense des droits humains.

Connaissant le positionnement de Lyon comme ville pilote en France, nous espérons que notre requête obtiendra votre agrément à tous, et que vous nous gratifierez d'un engagement fort, devant le public ici présent et la presse locale, en appui de notre démarche d'intérêt général en direction de tous nos concitoyens.

Nous vous remercions de votre attention.